

**MODIFICATION DES MONTANTS ANNUELS DU RIFSEEP
POUR LE CADRE D'EMPLOI DES CONSEILLERS DES APS**

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

Un arrêté ministériel du 05 octobre 2023 prévoit l'adhésion au Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) du corps des conseillers d'éducation populaire et de la jeunesse, et par transposition à la Fonction Publique Territoriale, au cadre d'emploi de conseiller des activités physiques et sportives.

Il y a donc lieu de modifier les plafonds annuels prévus pour ce cadre d'emploi par la délibération du 18 novembre 2020 et d'actualiser la délibération sur le régime indemnitaire RIFSEEP du 13 décembre 2017.

Les groupes de fonctions et les montants maximaux pour le cadre d'emploi des conseillers des activités physiques et sportives sont déterminés comme suit, à compter du 1^{er} juillet 2024 :

- Pour l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) :

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOI DES CONSEILLER DES APS		MONTANTS ANNUELS MAXIMAUX (PLAFONDS)
GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS (A TITRE INDICATIF)	NON LOGE
Groupe 1	- Directeur - Responsable d'un ou plusieurs services - Chef d'établissement	28 800 €
Groupe 2	- Responsable d'unité - Chargé de mission - Chef de projet - Chargé de projet	23 000 €

- Pour le Complément Indemnitare Annuel (C.I.A.) :

Conseiller des APS	Montants maximaux annuels du C.I.A. (plafonds)
Groupe 1	5 082 €
Groupe 2	4 058 €

Le Comité Social Territorial réuni le 18 Juin 2024 a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 20 Juin 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU 26 JUIIN 2024 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC à partir de 18h30,
Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS,
Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame
Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Christelle
DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine
VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric
LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Madame SALA
jusqu'à 18h30,

Monsieur Alain BOONEFAES, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT,
Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur MERLEN,
Monsieur Claude WADOUX, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur CANOEN,
Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur DEVOS,
Madame Emmanuelle PERY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame BLEUEZ,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame RIOT,
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur VEYER,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

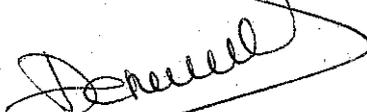
Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Dit que sa mise en œuvre est fixée au 1^{er} juillet 2024
- Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES LE 26 JUIN 2024
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE



Le MAIRE,


Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 28 JUIN 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 28 JUIN 2024